

N° 32

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 17 AVRIL 1972

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Sharp, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies en français et en anglais, de l'accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Ottawa, le 15 avril 1972. En vigueur le 15 avril 1972. (Document parlementaire n° 284-6/141).

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les sept questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 10—*M. Ryan*

1. Quels sociétés d'État et autres organismes d'État du chef du Canada emploient des comptables indépendants ou des sociétés de comptables pour tenir ou vérifier leur comptabilité?

2. Comment s'appellent ces comptables ou ces sociétés de comptables qui ont tenu ou vérifié la comptabilité de ces sociétés ou de ces organismes au cours des cinq dernières années financières et quels versements ces sociétés, ces organismes ou le gouvernement leur ont-ils respectivement faits par année?

3. Quels versements leur fera-t-on respectivement au cours de la présente année financière? (Document parlementaire n° 284-2/10).

N° 92—*M. Laprise*

Depuis l'instauration du programme de mobilité de la main-d'œuvre du Canada, autorisé par le décret C.P. 1965-2215 du 13 décembre 1965, a) combien de demandes de déménagement ont été présentées par des résidents de chacune des provinces, b) combien de ces demandes ont été acceptées, c) quel montant a été versé à cette fin pour chaque province? (Document parlementaire n° 284-2/92).

N° 167—*M. Dinsdale*

1. Depuis 1969, quel montant a-t-on prêté annuellement aux provinces dans le cadre des programmes de travaux d'hiver d'urgence?

2. Au cours de chacune de ces mêmes années, quel montant a-t-on affecté par province?

3. Quelles en sont les conditions de remboursement? (Document parlementaire n° 284-2/167).

N° 204—*M. MacLean*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970 et 1970-1971, combien a-t-on revêtu de milles de routes dans l'Île du Prince-Édouard en vertu d'une entente avec ladite province selon laquelle le gouvernement fédéral défrayerait intégralement ou partiellement les frais de revêtement?

2. Quel pourcentage du coût des routes susmentionnées le montant défrayé par le gouvernement représente-t-il?